



République Française
Département : ARIEGE

Commune de LERCOUL

Séance du lundi 13 juillet 2026

DELIBERATION N° DE_2026_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 08/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes), sous la présidence de LAFON François.

Présents : LAFON François, COSTES Marie-Christine, SOVRAN Nathalie, HERMAND Nicolas, BIDEY Isabelle, SANS Didier, PERES Genevieve

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BIDEY Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet :
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT
suite à la démission de la 1ere adjointe

Monsieur le Maire expose :

Suite à la démission de la 1ere adjointe qui reste cependant conseillère municipale il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre de postes d'Adjoints au Maire à créer (article L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints. Ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif global de l'Assemblée, soit 2 pour 7. Le nombre d'adjoints au maire ne peut être inférieur à un.

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0
mairie@

Date de transmission de l'acte: 23/07/2026
Date de réception de l'AR: 23/07/2026
009-210901625-DE_2026_026-DE
A G E D I

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, des membres présents

DECIDE :

De la création de **un (1)** poste d'Adjoint au Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,
François LAFON



Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - PB 7007-31068 TOULOUSE Cedex 07, dans le délais de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0
mairie@

Date de transmission de l'acte: 23/07/2026

Date de reception de l'AR: 23/07/2026

009-210901625-DE_2026_026-DE

A G E D I